

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 octobre 2021

NOTE DE PRÉSENTATION

OBJET : Création de l'agence postale communale des Blagis - approbation de la convention avec La Poste

Rapporteur : Philippe Laurent

Suite à la décision du groupe La Poste de fermer le bureau situé aux Blagis, la Ville a proposé l'ouverture d'une agence postale communale.

Début 2022 les locaux de l'ancien bureau de poste des Blagis, situés au 49 rue de Bagneux, accueilleront ainsi à la fois une maison France services et une agence postale communale, qui permettra aux habitants d'effectuer la plupart de leurs opérations. Par ailleurs, le distributeur automatique de billets sera maintenu sur place.

En attendant l'ouverture de l'agence postale communale dans ses locaux définitifs, le service postal sera installé à l'Accueil info mairie Les Blagis (10 rue du Docteur-Roux) à compter du 19 octobre 2021.

Le service postal y sera ouvert du mardi au vendredi de 8h30 à 12h, et le samedi de 9h à 12h.

Les opérations les plus courantes pourront y être effectuées : affranchissements, vente de timbres, d'enveloppes prêt-à-poster et d'emballages Colissimo, service Chronopost, retrait de colis, garde du courrier, réexpédition...

En contrepartie de l'engagement de la Ville de faire fonctionner l'agence postale communale, La Poste lui versera une indemnité annuelle dont le montant s'élève à 12 552 €.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir à cet effet.